

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Christian VELLA

Date de convocation du Conseil communautaire : 23 novembre 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** :
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Annick MORA/Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absents, excusés** : Daniel PARABIS, Roger DEGAS, Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER, Claude BERNIARD.

Concerne : 10-99 INSTALLATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE – PROPOSITION - VALIDATION

Le développement durable et la dynamisation de l'activité agricole sont au cœur des enjeux de la Communauté de Communes. Actuellement, le propriétaire d'un cheptel ovin de 400 têtes doit disperser son troupeau sur plusieurs parcelles. Cela ne lui permet pas de développer son activité.

Un projet d'implantation d'une activité d'élevage, de l'ordre de 800 têtes, pourrait s'implanter sur un terrain privé d'Arsac. Une activité de fromagerie artisanale pourrait venir compléter ce projet. Cet élevage deviendrait ainsi l'un des plus importants de la Région.

L'exploitation d'une ferme solaire permettrait, par l'ensemble des compensations qu'elle produit, la viabilité d'un tel projet agricole.

Dans le même temps, la production en énergie correspondrait à l'équivalent de 35 000 foyers.

L'avis de la Communauté de Communes est sollicité sur ces deux projets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **approuve** le projet d'implantation d'une activité d'élevage, de l'ordre de 800 têtes, avec fromagerie,

► **approuve** le projet d'implantation d'une ferme solaire qui permettrait la viabilité du projet précédent et serait génératrice d'énergie renouvelable.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 décembre 2010

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer**DL2010-99****1**

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-12-09T11-17-49.00 (MI33455102)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101202-DL2010-99-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Installation d'une ferme photovoltaïque - Proposition
- Validation

Date de décision : 02/12/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.4. Aménagement du territoireActe : [10-99.PDF](#)

Préparé

Le 09/12/10 à 11:17

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 09/12/10 à 11:17

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 10/12/10 à 10:19